



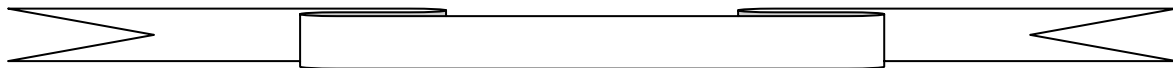
PROCES-VERBAL

DIRECTION NATIONALE DU CONTRÔLE DE GESTION

COMMISSION FEDERALE DE CONTRÔLE DES CLUBS

Réunion du 16 décembre 2008

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs de la D.N.C.G.. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé. Le procès-verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées sera mis en ligne ultérieurement.



AUDITION DU SPORTING TOULON VAR

La Commission,

Après audition de M. Alain BENCIVENGO – Président du club, Mme Caty GRANFOGEL – Comptable du club,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière du SPORTING TOULON VAR,

DECISION : Délibéré + Reconvoyer le club à une date ultérieure.



AUDITION DU RACING CF 92

La Commission,

Après audition de MM. Jean-Michel JAQUOT – Président du club, Olivier AMSALLEM – Trésorier, Bruno TEXIER – Président de la SASP,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière du RACING CF 92,

DECISION : Délibéré + Reconvoyer le club à une date ultérieure.



AUDITION DE L'E.D.S. MONTLUCON

La Commission,

Après audition de MM. Gérard TARNAUD – Président du club, Christian BONNEAU – Trésorier,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière de l'E.D.S. MONTLUCON,

DECISION : Encadrement de la masse salariale dans la limite du montant budgété.



AUDITION DE L'U.S. MOISSY-CRAMAYEL

La Commission,

Après audition de MM. Laurent LE HOUËZEC – Président du club, Pierre DURUAL – Trésorier, Fabien LE HOUËZEC – Comptable du club,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière de l'U.S. MOISSY-CRAMAYEL,

DECISION : Encadrement de la masse salariale dans la limite du montant budgété.



AUDITION DE L'A.S. BEAUVAIS OISE

La Commission,

Après audition de MM. Daniel CHOMETTE – Secrétaire Général du club, Laurent GUEANT – Commissaire aux comptes du club,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière de l'A.S. BEAUVAIS OISE,

DECISION : Encadrement de la masse salariale dans la limite de 95% du montant budgété + Interdiction totale de recruter de nouveaux joueurs sous contrat jusqu'au terme de la saison 2008/2009.



AUDITION DE L'A.S. CHERBOURG FOOTBALL

La Commission,

Après audition de MM. Gérard GOHEL – Président du club, Thibaut GAIN – Trésorier,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière de l'A.S. CHERBOURG FOOTBALL,

DECISION : Encadrement de la masse salariale dans la limite de 95% du montant budgété.



AUDITION DE L’A.S. VITRE

La Commission,

Après audition de MM. Jean-Luc TEXIER – Président du club, Guy GUYARD – Vice-président, Francis DAVENEL – Trésorier,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière de l’A.S. VITRE,

DECISION : Encadrement de la masse salariale dans la limite de 95% du montant budgété.



AUDITION DE L’U.S ORLEANS

La Commission,

Après audition de MM. Gérard GALLIER – Président du club, Didier BARGE – Responsable administratif,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière de l’U.S. ORLEANS,

DECISION : Encadrement de la masse salariale dans la limite du montant budgété.

